



TEN en Nouvelle-Aquitaine

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les Stratégies locales pour la biodiversité

Face à l'effondrement de la biodiversité et aux impacts du dérèglement climatique en Nouvelle-Aquitaine, mis en lumière par les travaux des chercheurs d'AcclimaTerra et d'Ecobiose puis par le diagnostic de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) 2023-2032, il est urgent d'agir par des actions stratégiques en faveur de la biodiversité. La SRB a mis en évidence, en complément des connaissances acquises au niveau régional, la nécessité d'identifier des priorités d'actions à l'échelle locale et de bâtir des plans d'actions opérationnels.

C'est pourquoi, le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » s'associe, dès 2023, aux objectifs portés par la SRB, en devenant l'un des leviers de sa mise en œuvre.

Un des objectifs de la SRB, auquel s'attache désormais le dispositif TEN, est de faire émerger des Stratégies locales pour la biodiversité, à même d'apporter une réponse de terrain aux enjeux prioritaires de préservation ou de restauration de la biodiversité (cf. [fiche-action B17](#) de la SRB). L'intérêt majeur des Stratégies locales pour la biodiversité est d'aider les collectivités locales à mieux appréhender l'état de santé du patrimoine naturel, identifier les priorités d'actions et fixer un cap opérationnel en faveur de la biodiversité.

La présente note méthodologique **s'adresse aux communes et EPCI de Nouvelle-Aquitaine**. Elle vise à préciser ce qui est attendu d'une Stratégie locale pour la biodiversité et son contenu. Des outils sont également proposés pour vous aiguiller dans votre démarche.

1. DEFINITION ET ENJEUX AUTOUR DE L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE LOCALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Une Stratégie locale pour la biodiversité ou « SLB » est une feuille de route, à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, qui permet de planifier des actions opérationnelles en faveur de la biodiversité sur votre territoire.

Elle se définit ainsi par deux grandes étapes :

- 1) **La réalisation du diagnostic de votre territoire**, consistant en la rédaction d'un état des lieux de la biodiversité locale, l'identification des enjeux et la formalisation des objectifs prioritaires de préservation ou de restauration,
- 2) **La déclinaison des enjeux en un programme d'actions opérationnel** qui vous permettra d'atteindre les objectifs que vous vous serez fixés et **le suivi de vos actions dans le temps**, grâce à des indicateurs pertinents.

La SLB s'étend sur une période de 5 à 10 ans, en fonction de votre taille et de vos moyens. Les actions opérationnelles, définies dans le programme d'actions, sont budgétisées et votées. Cela vous permet de bloquer un budget d'investissement et/ou de fonctionnement pour financer tout ou partie du programme d'actions et d'**engager pleinement votre collectivité par son adoption**. Cela n'empêche pas votre collectivité de trouver des subventions externes pour financer une partie des actions prévues.

Dans le cadre du dispositif TEN, l'élaboration d'une SLB est un avantage à plusieurs titres. Elle permet notamment de :

- **Donner un cadre méthodologique à votre ambition** (connaître les démarches à mettre en place avant d'identifier des actions en faveur de la biodiversité, utiliser les outils existants qui sont à votre disposition...);
- **Rechercher et obtenir plus facilement des financements complémentaires**, grâce à des actions contextualisées, bien décrites et budgétisées, et des financeurs déjà informés de leur existence (le comité de pilotage du dispositif étant constitué des principaux financeurs de la région);
- **Identifier facilement de nouvelles actions à proposer** dans le cadre d'une demande de renouvellement de votre reconnaissance.

2. ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE LOCALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

- Le diagnostic de votre territoire -

L'objectif du diagnostic est de connaître la biodiversité de son territoire et d'identifier les enjeux locaux, au regard des enjeux régionaux, en vue de formaliser des objectifs prioritaires pour agir en faveur de la biodiversité.

Le diagnostic comprend :

❖ **Un état des lieux de la biodiversité**

La première étape de l'état des lieux consiste à **synthétiser les connaissances liées à la biodiversité** (espèces, habitats, fonctions), à l'aide des données d'inventaires et cartographiques (occupation des sols, paysages, nature des sols, milieux naturels, etc.) déjà existantes. Pour cela, il convient de faire le point sur les différents inventaires et diagnostics environnementaux déjà réalisés au sein du territoire ou à ses abords (études d'impacts, documents d'objectifs Natura 2000, etc.). Vous pouvez également vous appuyer sur des outils et données de synthèse disponibles sur le site de l'ARB Nouvelle-Aquitaine (ex. [Géoportail de l'Agence régionale de la Biodiversité](#)), les sites des pôles Faune et Flore du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel ou « SINP » régional ([Fauna](#) et [Observatoire de la Biodiversité Végétale](#)), les [Listes rouges régionales et nationales](#), ou encore les données issues des documents stratégiques à l'échelle communautaire (SCOT, PLUI, etc.).

En cas de manque significatif de connaissance, ces données pourront ensuite éventuellement être complétées par **des inventaires** sur des secteurs que vous aurez identifiés grâce à un plan de prospection (issu des données d'inventaires et cartographiques). Ces inventaires complémentaires doivent être réalisés par des spécialistes locaux sur la faune et la flore, en régie ou par le biais de

prestataires spécialisés (association de protection de la nature, bureau d'études en écologie). Ils peuvent aussi être complétés par des inventaires participatifs, ne nécessitant pas un haut niveau d'expertise, concernant les espèces les plus abondantes ou certains éléments structurants du paysage (ex : inventaire de vieux arbres ou de haies par les habitants). Pour cela, vous avez la possibilité de mobiliser les acteurs et les citoyens de votre territoire *via* des observatoires de sciences participatives (Portail [OPEN](#)) ou vos gestionnaires d'espaces verts ([Sciences participatives Espaces verts](#)) dans l'objectif de réaliser un inventaire puis un suivi de certains secteurs dont vous avez la gestion en charge (forêts publiques, espaces verts, friches urbaines, etc.).

A noter également que l'OFB finance chaque année des "[Atlas de la biodiversité communale](#)" au travers d'un appel à projet (ABC).

❖ **L'identification des enjeux de votre territoire et des objectifs prioritaires**

Les données issues de l'état des lieux de la biodiversité vous permettent ensuite d'identifier les enjeux et les objectifs prioritaires pour préserver ou reconquérir la biodiversité de votre territoire.

La première étape consiste à qualifier les espaces naturels, avec une attention particulière sur **les zones de hot-spots, les « réservoirs de biodiversité » et les continuités écologiques** (celles en bon état et celles à restaurer ou à reconnecter – ruptures, dégradation et perturbation) sur et en dehors de son territoire (la biodiversité ne connaissant pas les limites administratives). Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez vous appuyer sur les documents d'urbanisme locaux et communautaires (PLU, PLUI, etc.), les schémas (SRADDET, SCOT, etc.) et sur les plateformes [Ma commune](#), les [Fiches d'informations intercommunales](#) et le [Géoportail](#) de l'ARB.

En parallèle, **une analyse des menaces et des pressions qui impactent la biodiversité locale et les zones à enjeux de votre territoire** (points de blocage, zones de fragilité, pratiques locales et usages impactants, sources de pollution physique et chimique) devra être conduite. Pour vous y aider, vous pouvez notamment vous appuyer sur le diagnostic de la [Stratégie régionale pour la biodiversité 2023-2032](#), du [Géoportail](#) de l'ARB et son [Atlas cartographique](#) ou du Système de l'information géographique de l'Etat Nouvelle-Aquitaine ([SIGENA](#)).

Enfin, il convient de **dégager les enjeux de votre territoire** sur les milieux naturels et les espèces animales et végétales à préserver, à restaurer ou à recréer (pour les milieux naturels), en fonction de votre état des lieux et des pressions et menaces. Des enjeux prioritaires devront être formalisés, ceux relatifs aux :

- Espaces naturels à enjeux forts de biodiversité (zones humides, prairies naturelles, etc.) ;
- Milieux aquatiques et trame bleue (cours d'eau, plans d'eau, mares et leur continuités, déplacement de la faune - notamment semi-aquatique - au niveau d'ouvrages routiers, etc.) ;
- Trames arborées, arbustives et buissonnantes (haies, bois morts, arbres à cavités, etc.) ;
- Espaces et continuités écologiques en milieu urbain (noues végétalisées et arborées, îlots de fraîcheur végétalisés, végétalisation urbaine, trame noire, etc.).

Une fois les enjeux identifiés, vous devrez vous **fixer un cap en identifiant les objectifs prioritaires**, par ex : restaurer les milieux aquatiques, préserver les prairies naturelles, reconnecter les continuités écologiques ou végétaliser l'espace urbain... Vous pouvez vous inspirer également grâce aux sites de l'[ADEME](#), du [CEREMA](#), de l'[ARB](#) et de l'[OFB](#), qui proposent de nombreuses fiches techniques sur ces sujets.

Avant de traduire vos enjeux et objectifs dans un programme d'actions opérationnel, il est conseillé de **communiquer vos résultats** (courriers, bulletins municipaux) **et sensibiliser les acteurs locaux** (formations, animations, sorties nature, chantiers ou suivis participatifs), dont les habitants et le public

scolaire. Cette étape est cruciale car elle vous permettra de créer une adhésion autour de votre Stratégie locale pour la biodiversité. Il est également encouragé de vous concerter avec les acteurs locaux pour définir le programme d'actions opérationnel.

- Le programme d'actions opérationnel et le suivi des actions -

L'objectif du programme d'actions est de proposer des actions opérationnelles qui vont répondre aux enjeux et aux objectifs prioritaires que vous aurez identifiés. Ce programme d'actions sera ensuite évalué sur son impact sur la biodiversité à l'aide d'un suivi à plus ou moins long terme.

❖ Le programme d'actions

Le programme d'actions **doit être cohérent avec les politiques publiques de la collectivité** et répondre aux enjeux et aux objectifs prioritaires. Il permet également de **renforcer la transversalité** au sein des projets portés par les services techniques.

Les actions opérationnelles seront ensuite définies à travers le prisme de ces éléments. Elles devront être **impactantes** et **cohérentes, répondre aux enjeux** et être **additionnelles** par rapport au cadre réglementaire. Voici quelques exemples d'actions : la protection d'un milieu naturel menacé de disparition, la restauration/renaturation de sites, la reconquête de biodiversité dans des infrastructures urbaines, la mobilisation et la sensibilisation des acteurs locaux, le partage et la diffusion de bonnes pratiques, la réalisation de projets en transversalité et la concertation des acteurs locaux pour faire émerger des actions plus impactantes et additionnelles pour la biodiversité, etc.

Pour chaque action, l'objectif est de décrire l'**état des lieux pré-opérationnel du site** avant la mise en œuvre de l'action, de cibler des **objectifs opérationnels, réalistes et applicables** sur une – voire plusieurs – temporalité(s) et de définir un **calendrier prévisionnel**.

Vous pouvez vous entourer de **partenaires techniques**, dont l'ARB, pour définir et mettre en œuvre vos actions et mobiliser vos équipes internes dans le but de porter un projet collectif. Avant son adoption par les conseils municipaux ou communautaires, **les actions seront budgétisées de façon prévisionnelle**. Cette étape vous permettra également de mobiliser plus facilement des financements internes et externes.

Pour vous aider à structurer votre programme d'actions, vous pouvez vous appuyer sur les fiches-action du [dossier de candidature TEN](#). Cela vous permettra ensuite d'intégrer vos actions plus facilement dans votre candidature initiale ou de renouvellement au dispositif TEN.

Les suivis

Pour connaître l'impact de vos actions sur la biodiversité locale, vous devez **identifier en amont des indicateurs pertinents de suivi**. Ils vous permettront de suivre l'évolution de votre projet en faveur de la biodiversité (programme d'actions) sur le long terme.

Ces suivis peuvent concerner des **indicateurs d'impact direct** (nombre d'individus et d'espèces de flore ou de faune, nombre de km linéaire planté, nombre d'essences plantées, nombre de sites créés ou aménagés, etc.) ou des **indicateurs d'impact indirect** pour mesurer l'impact indirect de son action (pérennité de l'action, taux de participation aux actions de sensibilisation, taux d'engagement, nombre d'animations réalisées, nombre de personnes formées et/ou sensibilisées...).

Pour chaque action, un suivi sera détaillé avec les indicateurs ciblés, les objectifs attendus (ce qui est mesuré), la **durée du suivi** et son calendrier de déploiement. Le budget du suivi devra être compris dans le budget global des actions. Vous pouvez vous appuyer sur vos équipes internes pour réaliser ces suivis (agents techniques) ou sur des structures techniques locales (prestations de services,

conventions de partenariats...). Certains suivis, ne nécessitant pas un haut niveau d'expertise, peuvent aussi impliquer des citoyens initiés aux protocoles (ex : suivi de la reprise de jeunes plants ou de l'abondance de certaines populations d'espèce).

La **diffusion de vos résultats de suivi** est également une étape importante auprès des acteurs locaux pour communiquer sur l'évolution positive des actions entreprises par votre collectivité. Par ailleurs, il est important d'intégrer une **marge de manœuvre** dans votre programme d'actions **pour opérer des actions correctrices**, en cas d'impact neutre ou négatif sur la biodiversité.